



Objet : la pratique de la randonnée pédestre

PJ: Document de présentation

Paris, le 22 janvier 2018

Chers Amis,

La randonnée pédestre est une animation que de nombreux AVF proposent à leurs adhérents. Cette animation répond à la mission de l'association à savoir, offrir aux personnes accueillies, la possibilité de créer du lien social dans la durée et répondre ainsi à leur besoin d'accueil.

De nombreuses questions se posent aux organisateurs, notamment sur le plan de leur responsabilité en cas d'accident... et des conséquences éventuelles à assumer...

La Fédération Française de la randonnée pédestre est en charge de la délégation confiée par l'État pour définir notamment les règles d'encadrement et de sécurité de la pratique de la randonnée. Elle porte aussi des valeurs communes chères à l'AVF: la convivialité, la création de lien social, l'accueil de publics diversifiés, l'épanouissement personnel.

C'est pourquoi, nous souhaitons ensemble, l'UNAVF et la FFrp clarifier les enjeux de cette pratique et apporter des réponses aux nombreuses interrogations soulevées par les responsables, présidents, animateurs ou marcheurs...

Le document joint à cette lettre cosignée apporte quelques éclairages qui seront à approfondir selon les situations particulières qu'elle peut prendre, apporte quelques éléments chiffrés sur la situation des AVF quant à l'adhésion à la Fédération Française de la randonnée pédestre et présente quelques avantages procurés par l'adhésion à la FFRandonnée.

Enfin, vous y trouverez les moyens d'obtenir toutes les informations personnalisées, qui le cas échéant, vous permettront de mettre en place la solution la plus adaptée à votre situation locale.

Nous savons l'intérêt que vous porterez à cette lettre et au document joint et vous assurons de nos cordiales salutations.

Présidente de l'UNAVF Michèle Prou Barba Président de la Fédération Française de la randonnée pédestre Robert AZAIS



